

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives  
et de la Jeunesse

10<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/I - 10<sup>e</sup>/01

**Service consulté**  
Direction des Affaires Juridiques

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

## **BUDGET PRIMITIF 2007**

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 04) en 2007**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée, les propositions budgétaires relatives à notre politique en faveur de la jeunesse, en 2007. Le montant total des crédits prévus s'élève à **650.000 €**.

#### PLAN DU RAPPORT

- I. La sécurité routière
- II. L'information des jeunes
- III. L'animation transfrontalière
- IV. Le soutien aux mouvements de jeunesse

#### Annexes

- Récapitulation des crédits (annexe n° 1)
- Avenant financier (annexe n° 2)

## **I - La sécurité routière**

Depuis 1991, notre Assemblée mène une action de prévention routière en faveur des jeunes de 18 à moins de 26 ans, sous la forme d'une formation complémentaire à celle du permis de conduire, appelée " Volants Jeunes".

Par délibération n° 2006/I-10<sup>e</sup>/01 du 8 décembre 2005, nous avons adopté le programme pour les années 2006 à 2008, sur la base d'un coût de 210 €, dont 130 € pris en charge directement par le Département.

Depuis lors, une des compagnies d'assurances partenaire s'est retirée de l'opération pour proposer directement à ses clients une formule de conduite sur piste (stage de 1 jour).

Par ailleurs, le Département a lancé une campagne de communication à partir de septembre 2006 : un article dans « Haut-Rhin Magazine » et distribution des nouvelles affiches et supports associés à l'ensemble de nos partenaires : auto-écoles, compagnies d'assurances et organismes associés. Un envoi a également été effectué à tous les lycées, ainsi qu'à la Préfecture.

Le projet d'une formation spécifique sur piste spécialisée reste à l'étude.

Une enveloppe de **269.546 €** est prévue au BP 2007 au titre des participations à verser aux auto-écoles. Il s'y ajoute un crédit de **6.000 €** au titre des participations à verser à l'Automobile-Club, également partenaire du Département pour les Volants Jeunes, conformément aux modalités adoptées par la Commission Permanente, le 25 février 2005 (20 €/élève). Enfin, je vous propose d'attribuer une subvention de **2.287 €** (comme en 2006) au Comité Départemental de la Prévention Routière, membre du comité de pilotage des Volants Jeunes.

## **II - L'information des jeunes**

L'action d'information des jeunes est assurée par l'Association SEMAPHORE, à MULHOUSE, qui offre deux services à la jeunesse haut-rhinoise :

- "Info-Jeunes" : Numéro Vert d'accueil, d'information et d'orientation (11 792 appels concrets traités en 2005),
- "Forum Info" : actions de rencontre directe avec les jeunes, dans le cadre de diverses manifestations publiques (une quinzaine de manifestations, chaque année).

Un crédit de **132.600 €** est prévu au BP 2007, à ce titre.

## **III - L'animation transfrontalière**

Notre action d'animation transfrontalière est constituée par une contribution au Fonds "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur, dans le cadre d'une convention signée avec le Land de Bade-Wurtemberg, le Land de Rhénanie-Palatinat, l'Etat français (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Canton de Bâle-Ville, le Canton de Bâle-Campagne, le Canton d'Argovie et le Canton du Jura. Trois conventions ont été signées, jusqu'à présent, pour les périodes 1998 à 2000, 2001 à 2003 et 2004 à 2006. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration : une fois finalisée, elle sera présentée à la Commission Permanente.

Le Fonds "Jeunesse", subventionne les projets transfrontaliers des jeunes (de moins de 25 ans) et des organismes oeuvrant pour la jeunesse, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur.

Un crédit de **1.667 €** est à prévoir au BP 2007.

#### **IV – Le soutien aux mouvements de jeunesse**

Le soutien de notre Assemblée aux mouvements de jeunesse prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globale versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (C.D.M.I.J.) qui la répartissait entre ses différents membres.

Depuis 2003, le Département verse directement les subventions aux associations adhérant au C.D.M.I.J., sur proposition du Conseil Départemental.

Par ailleurs, le CDMIJ s'est constitué en Centre de Ressources des animateurs Jeunes du Haut-Rhin, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Une convention a été signée, à cet effet, le 11 février 2004 : elle prend fin le 11 février 2007. Une nouvelle convention triennale est en cours d'élaboration.

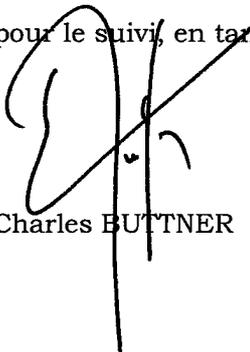
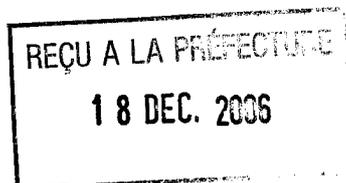
Une enveloppe de **237.900 €** est prévue au BP 2007 pour le CDMIJ et les associations membres. Comme les années précédentes, délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du crédit entre les bénéficiaires.

---o0o---

Tous les crédits évoqués dans le présent rapport sont récapitulés dans le tableau annexé au rapport (**annexe n° 1**).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- 1) inscrire les crédits nécessaires à notre politique en faveur de la jeunesse, tels qu'ils sont récapitulés en annexe n° 1 du rapport,
- 2) autoriser le versement des subventions suivantes aux organismes ci-après :
  - 132.600 € à l'Association SEMAPHORE, ainsi que la signature de l'avenant financier afférent selon le modèle joint en **annexe n°2**,
  - 2.287 € au Comité Départemental de la Prévention Routière,
  - à l'Automobile-Club d'Alsace : 20 € par élève qui a suivi une formation des Volants-Jeunes lors de sa primo inscription,
- 3) donner délégation à la Commission Permanente, pour le suivi, en tant que de besoin, des dossiers évoqués dans le rapport.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFET  
18 DEC. 2006

**ANNEXE n° 1**

**BP 2007**

**POLITIQUE : JEUNESSE (E 04)**

**PROGRAMME : ANIMATION-JEUNES (E 041)**

Nature	Fonction	BP 2006	BP 2007	Observations
6574	33	237 650 €	237 900 €	Subvention de fonctionnement au CDMIJ et aux associations membres du CDMIJ
6574	33	114 337 €	132 600 €	Subvention de fonctionnement à l'association SEMAPHORE
6574	33	2 287 €	2 287 €	Subvention de fonctionnement au Comité Départemental de la Prévention Routière
6574	33	1 667 €	1 667 €	Subvention de fonctionnement pour le "Fonds Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur
6568	33	288 059 €	269 546 €	Participation versée aux auto-écoles pour les Volants Jeunes
6568	33	6 000 €	6 000 €	Participation versée à l'Automobile-Club pour les Volants Jeunes
<b>TOTAL</b>		<b>650 000 €</b>	<b>650 000 €</b>	

**ANNEXE n° 2**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU  
HAUT-RHIN ET L'ASSOCIATION « SEMAPHORE » :  
AVENANT RELATIF AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général le .....

Vu la convention signée le 24 juin 2002,

Vu la demande de subvention de l'Association, en date du 26 juin 2006,

**Entre**

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100, Avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du .....

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

**Et**

L'Association « SEMAPHORE », sise 9, rue du moulin 68100 MULHOUSE, représentée par son Président dûment autorisé à signer la présente convention, par une délibération en date du.....

ci-après désignée "l'Association"

d'autre part,

**il est exposé et convenu ce qui suit.**

**Article unique : montant de la subvention pour 2007**

En 2007, le Département alloue à l'Association une subvention de 132 600 €.

Fait en deux exemplaires  
A ....., le.....

Le Président de l'Association

Le Président du Conseil Général